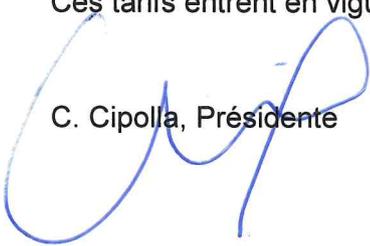


Tarifs des émoluments du service de la population et des migrations

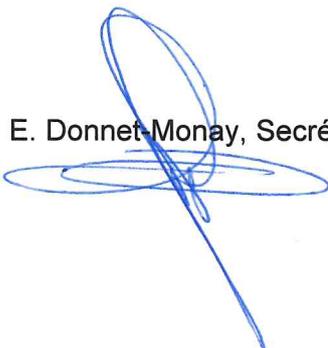
Conformément à l'article 12 de la Loi sur le contrôle de l'habitant du 14.11.2008, dans sa séance du 03.02.2025, le Conseil communal a adopté les tarifs des émoluments du service de la population et de la migration suivants :

Attestation de domicile	CHF	10.-
Déclaration de domicile	CHF	10.-
Attestation d'établissement	CHF	10.-
Attestation de départ	CHF	10.-
Déclaration de départ	CHF	10.-
Certificat de vie	CHF	10.-
Demande de renseignement	CHF	10.-
Emolument d'arrivée/d'inscription par adulte	CHF	25.-
Emolument de départ	GRATUIT	
Frais de dossier : permis adulte C + B + L + G	CHF	10.-
Carte de légitimation	CHF	10.-
Renouvellement annuel	CHF	2.-
Gastrovert, perte ou 2 ^e carte dans le ménage	CHF	20.-
Bac à compost	CHF	5.-
Envoi recommandé (<i>Acte d'origine ou permis de conduire étranger au SCN, etc.</i>)	CHF	6.-
Carte d'identité adulte	CHF	70.-
Carte d'identité enfant	CHF	35.-

Ces tarifs entrent en vigueur dès le 1^{er} juillet 2025.



C. Cipolla, Présidente



E. Donnet-Monay, Secrétaire